

## **Pour une meilleure appropriation du tourisme par et pour les Guadeloupéens**

\*  
\*\*

### **Pistes de réflexion sur les conditions d'un re-décollage de l'économie touristique des îles de Guadeloupe**

**Contribution d'Yves Brossard - Primea Hotels Guadeloupe, à la date du 20 Juin 2009, dans le cadre des états généraux de la Guadeloupe, organisés à l'initiative de Monsieur le président de la République.**

L'invitation au dialogue est puissante, l'invitation à la réflexion, à l'innovation, au travail mais aussi au courage, à l'ambition et la ténacité : voilà les germes que nous nous plaisons à imaginer dans cette formidable proposition qui a été faite aux Guadeloupéens, à l'initiative de Monsieur le président de la République, Nicolas SARKOZY, de fournir une contribution sur les conditions d'un re-décollage de l'économie touristique de la Guadeloupe.

Mais dans cet élan d'enthousiasme, il ne faut pas perdre de vue, hélas, que, jusqu'à présent, l'écoute de l'Etat a été souvent déficiente.

Pour preuve, les propos du député et Président du Conseil régional de la Guadeloupe, Monsieur Victorin LUREL, prononcés le 6 avril 2009 à l'Assemblée nationale : «... *parce qu'à force d'avoir tergiversé et ainsi laissé accroire que le gouvernement et, plus largement, l'Etat, se désintéressaient des outre-mer, un gigantesque mouvement social s'est levé à la fin de l'année dernière et est venu, dans presque tous les territoires de l'Outre-mer français, bouleverser bien des certitudes, bien des arrogances et bien des raisonnements erronés. Je dis cela à la représentation nationale et aux membres du gouvernement ici présents d'autant plus humblement que les élus locaux, dont je suis, ont pris leur part des interpellations - parfois vigoureuses - du mouvement social. Mais, je dis aussi cela avec la tranquille assurance de celui qui, inlassablement, à longueur d'interventions dans cet hémicycle, à chacune de mes interventions médiatiques, souvent avec d'autres collègues élus de l'Outre-mer, n'a cessé de mettre en garde ce gouvernement sur l'absence d'écoute et de compréhension que nous ressentons dans les ministères, à l'Elysée et ici même, à l'Assemblée nationale.* »

Soyons optimistes, et rêvons d'un vrai changement, «d'une rupture», d'un passage à l'acte.

Rappelons, en point de départ de nos réflexions, quelques déclarations faites par Monsieur le président de la République le 19 février 2009 au Palais de l'Elysée, à l'issue de l'entretien avec les présidents des collectivités locales et les parlementaires des départements d'Outre-mer :

*« Cela fait des années que l'on s'efforce en vain de résoudre les problèmes de l'Outre-mer mais, à mon avis, on ne s'est pas attaqué aux racines du mal. Je vous propose de changer de méthode. »*

*« Mais le plus important pour l'avenir, c'est d'engager le changement structurel. C'est de permettre à chaque département d'Outre-mer de trouver des voies de développement qui lui sont propres. »*

*« J'ai donc décidé d'augmenter de 50 millions d'euros les crédits du fonds exceptionnel d'investissement en faveur du développement des productions locales. »*

Et au delà des déclarations de politique générale, précisons les engagements pris par le Premier ministre, Monsieur François FILLON, qui a énoncé, en présence de Monsieur Yves JEGO, secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, les mesures et décisions prises, concernant le tourisme, à l'issue de la réunion des ministres du 10 février 2009 relative à la situation en Guadeloupe :

*« - Inscription du secteur du tourisme parmi les secteurs prioritaires de la LODEOM.*

*- Soutien à la rénovation du parc hôtelier à hauteur de 5 000 € par chambre, soit un effort global de 3 Millions d'€ ; le Gouvernement proposera un amendement à la LODEOM pour porter l'effort à 7 500 € par chambre.*

*- Réunion par le Préfet d'un comité stratégique pour le tourisme associant les collectivités et les professionnels.*

*- Appui de l'Etat aux professionnels pour les aider à concevoir des stratégies fortes, grâce notamment au financement de plans d'actions par ODIT France.*

*- Aide de la Région sur ses crédits et sur les fonds européens qu'elle gère aux repreneurs crédibles qui s'engageront à maintenir l'activité hôtelière.*

*- Engagement de discussions entre l'Etat et les collectivités territoriales pour maintenir une activité hôtelière sur le site du Kalenda.*

*- Mise en place par le Préfet d'un comité de coordination sur l'hôtel Kalenda. »*

Dans ces deux derniers engagements de l'Etat, on devine l'empreinte du LKP, à qui l'on doit d'avoir déclenché le processus de remise en cause des politiques passées ; et donc indirectement ces états généraux ; notre espoir sera - aussi - que les partenaires sociaux s'engagent et soient associés à la mise en oeuvre d'un projet de développement de l'économie touristique des îles de Guadeloupe.

Les bases de l'engagement politique des autorités de tutelle étant posées, l'importance de l'activité touristique pour les économies d'outre-mer, et plus particulièrement pour celle de la Guadeloupe et ses dépendances, étant acquise aux yeux de tous (pour mémoire, le secteur du tourisme représente officiellement 6,6% du PIB français, et 1,2 million d'emplois), il convient d'aborder le sujet principal des pistes de réflexion et propositions en vue de créer les conditions d'un re-décollage de l'économie touristique des îles de Guadeloupe.

Très rapidement, nous aborderons dans cette note des propositions très concrètes, notamment de réalisations de quelques investissements structurants ; puis en seconde partie nous évoquerons quelques réflexions plus politiques sur la manière dont nous appréhendons certains aspects du développement touristique des îles de Guadeloupe.

De nombreux aspects seront négligés ou ignorés, volontairement, car le but, ici, n'est pas l'exhaustivité.

Ajoutons enfin, que de nombreux acteurs du tourisme à la Guadeloupe, tant publics que privés, ont œuvré ces dernières années pour faire « avancer les choses » ; et certains se sentent parfois peïnés, voire blessés, par les constats d'échecs dressés ici ou là, alors même qu'ils ont travaillé sérieusement, qu'ils ont eux-mêmes formulé d'excellentes propositions, qui hélas ne sont jamais passées au stade de l'exécution, pour de multiples raisons.

Qu'ils soient ici remerciés pour leur travail, et qu'ils veuillent bien nous pardonner si nous leur donnons, indépendamment de notre volonté, le sentiment d'avoir incorrectement apprécié leur travail. Nous avons parfaitement mesuré leurs efforts. Mais le sujet qui nous préoccupe est celui du résultat, dont nous sommes d'ailleurs collectivement et solidairement responsables.

Et nous pensons, fondamentalement, qu'il est inapproprié de parler d'échec, que la volonté des Guadeloupéens en faveur du développement du tourisme est réelle, que l'excellent travail fourni ces dernières années par le CTIG (Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe), et ses présidentes et présidents successifs, en sont un témoignage évident ; mais qu'en revanche, l'insuffisance d'investissements structurants, d'innovation sociale, de rénovation administrative, le « désengagement mou » de l'Etat, ont contribué à des retards économiques, criant en période de récession et de concurrence mondiale démultipliée.

La volonté des Guadeloupéens est manifeste, puisse la volonté d'accompagnement de l'Etat se manifester aussi, en termes d'actions.

## **1 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par la compréhension, par la population, de l'intérêt du tourisme**

Si le tourisme est "en difficulté" en Guadeloupe, c'est - aussi - en raison d'un manque de compréhension, par la population, de l'intérêt du développement économique de la Guadeloupe, via le tourisme.

L'emploi touristique apparaît comme "précaire" à la population guadeloupéenne. D'autres projets d'emploi, comme ceux offerts par la fonction publique, lui paraissent aujourd'hui plus sûrs, plus rémunérateurs, et plus évolutifs. Et les crises, à répétition, du tourisme à la Guadeloupe donnent, hélas, une consistance à cette image de précarité.

L'emploi touristique serait donc un emploi mineur, et précaire ; car trop de gens assimilent encore en Guadeloupe l'emploi touristique à l'emploi dans les hôtels. Mais l'emploi touristique est multi-forme, et le plus souvent indirect ; et offre de très nombreuses opportunités, bien au delà des emplois offerts par l'hôtellerie. Encore faut-il que chacun le sache.

L'appropriation, par la population, de l'objectif de développement économique de la Guadeloupe, via le tourisme, commence déjà par une bonne compréhension de tous les impacts indirects de l'activité touristique en faveur de multiples autres activités professionnelles.

Existerait-il un emploi de directeur d'office du tourisme sans tourisme ? Chacun appréhende la réponse. Mais un publicitaire ou un graphiste, ou un concepteur de site

web, un référenceur, un mécanicien, un blanchisseur, un paysagiste, un architecte, un maçon ou un plombier travaillant en grande partie pour l'industrie du tourisme, voire même un employé de l'Urssaf, des Assedic, ou du Trésor public, cela échappe à la compréhension de tous.

Il y a là un chantier pédagogique à mener, moins mineur qu'il n'y paraît de prime abord : il peut passer par une politique de communication périodique, mais aussi par la réalisation, pérenne, d'un site internet spécifique d'information, à destination de la population, et des jeunes.

**Nous proposons donc la création d'un site internet qui explique quels sont les métiers qui profitent du tourisme, c'est à dire d'un site qui explique comment la dépense touristique se diffuse dans l'économie générale, à bien distinguer des sites très nombreux qui traitent du sujet des métiers du tourisme.**

Les gestionnaires du site devront s'efforcer de pratiquer une politique intensive de liens internet, entrants et sortants, vers de nombreux sites liés à l'éducation, à la formation, à la presse, aux organisations professionnelles et syndicales. Des vidéos de témoignage de professionnels vivant indirectement (même partiellement) du tourisme constitueraient des exemples vivants et faciles d'accès.

## **2 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par son appropriation par la population**

Si le tourisme est "en difficulté" en Guadeloupe, c'est - aussi - en raison d'un manque d'appropriation, par la population, de l'objectif de développement économique de la Guadeloupe, via le tourisme.

Comment y remédier ?

Cette appropriation suppose un désir.

Et le désir suppose l'existence d'une vitrine, d'une réussite, d'un succès, d'une fierté, d'un modèle, dont chacun pourra s'inspirer.

La Guadeloupe a des projets touristiques, connus des acteurs professionnels concernés, mais la population guadeloupéenne, dans son ensemble, n'en a pas connaissance.

Il y a au niveau politique une ambition, un affichage, une volonté de développement touristique.

Naturellement, de nombreux acteurs guadeloupéens du tourisme ont travaillé à des projets de développement ; de nombreux rapports, projets, études, analyses ont été élaborés par des spécialistes, tous compétents ; mais les recommandations ne sont pas suffisamment passées au stade de l'exécution.

Ou, si elles sont passées à l'acte, le volume d'investissement qu'elles représentaient manquait de l'importance nécessaire pour « frapper » l'opinion publique et créer l'élan nécessaire à l'appropriation populaire.

La première chose à faire est donc de matérialiser un grand projet touristique de la Guadeloupe, de lui donner une image, une représentation physique.

La population guadeloupéenne doit acquérir une représentation visuelle du tourisme.

Bâissez la locomotive, le phare touristique de la Guadeloupe et le projet d'une économie touristique prendra forme dans l'esprit des Guadeloupéens.

Les Guadeloupéens sauront, ensuite, y arrimer les wagons d'un tourisme diffus, développé sur toute l'île, sur toutes leurs îles, au bénéfice de tous les commerces et activités économiques de leurs îles.

Prenons un exemple métropolitain : la ville des Sables d'Olonne a été la locomotive touristique de la Vendée, et toutes les communes touristiques du département ont bénéficié de cette locomotive médiatique ; et se sont inspirées de son exemple. Nice, Cannes, St Tropez, Biarritz, Deauville, Val d'Isère... sont autant de vitrines et locomotives touristiques de leur propre région.

En guise de projet de développement touristique à la Guadeloupe, les gouvernements passés se sont contentés - seulement - de mettre à la disposition de certains acteurs (peu concernés par la pérennité de leurs actions), de simples outils dits de "défiscalisation", c'est à dire d'outils d'aide à l'investissement touristique, sans le moindre cadre d'une quelconque projet touristique d'envergure. Mais, finalement, il ne s'agissait que de contribuer au financement de projets privés. Pas d'une politique d'investissement public !

L'insuffisance d'investissements publics, concertés, est patente, à la Guadeloupe.

Il faut y remédier, avec des financements publics, de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe, pour des projets d'investissements touristiques, publics.

Il faut aider les Guadeloupéens à bâtir - avant tout - la locomotive, le phare touristique de la Guadeloupe, la figure emblématique de leur avenir touristique et économique ; un projet ambitieux, générateur de fierté. Leur projet. Qui sera la pierre angulaire des développements touristiques futurs.

C'est la condition de l'appropriation, par la population, de l'objectif de développement économique de la Guadeloupe, via le tourisme. C'est la condition du décollage touristique et de l'enracinement du tourisme en Guadeloupe.

**Nous proposons donc que l'Etat, la Région, le Département et l'Europe, à travers les fonds d'aide à l'investissement gérés par la Région, concentre ses prochains investissements sur un projet unique en Guadeloupe, mais très ambitieux.**

### **3 Le décollage du tourisme en Guadeloupe : Saint-François comme pierre angulaire**

A ce stade de la réflexion, nous serions tentés de poursuivre sur les formes de tourisme qui pourraient être privilégiées à la Guadeloupe. Avant, en conclusion, de faire des propositions concrètes d'investissements. Mais trêve de théorie, nous reporterons en fin

de note les réflexions sur les pistes de travail, lorsque ces pistes ne seront pas associées à une proposition concrète immédiate. Ce qui ne signifie en rien que ces pistes seront secondaires ; elle seront seulement traitées postérieurement.

Nous avons proposé de bâtir la locomotive touristique de la Guadeloupe, donc commençons par là.

**Notre idée serait de réaliser en Guadeloupe une « station touristique » modèle, susceptible de bénéficier rapidement d'un rayonnement international.**

**La commune de SAINT-FRANCOIS bénéficie, à nos yeux, des meilleurs atouts pour répondre à ce projet.**

Evidemment, d'autres communes offrent bien des atouts pour accueillir des investissements publics, et ont des ambitions, justifiées. Mais, nous parlons là d'un choix initial. Les autres investissements pourront suivre, et devront suivre, ailleurs, ensuite.

Pourquoi SAINT-FRANCOIS ?

Les raisons sont multiples :

- parce que cette commune dispose d'atouts naturels : un climat agréablement ventilé par les alizés, un territoire vaste, un lagon, des plages, le site naturel de la Pointe des Chateaux ;
- parce que cette commune dispose déjà, entre autres, d'un golf international de 18 trous, d'un casino, d'une marina, d'un port de pêche : elle dispose donc d'un certain nombre d'équipements contributifs au succès touristique, et ce sont autant d'investissements qui ne sont plus à réaliser et donc à financer ;
- parce que le conseil municipal, et son maire, Monsieur Laurent BERNIER, ont fait du développement du tourisme un axe essentiel du développement économique de SAINT-FRANCOIS ;
- parce que le caractère excentré de SAINT-FRANCOIS par rapport aux centres géographique et économique de la Guadeloupe continentale ne facilite pas son développement économique ;
- mais aussi, parce que cette commune dispose d'une configuration physique telle qu'il est extrêmement facile d'y réaliser une « zone touristique » piétonnière ; lui permettant de s'inscrire dans un tourisme familial, convivial et de détente ;
- mais aussi, parce que la proximité, entre eux, des équipements, ou sites, y est si exceptionnelle que le maillage des liaisons piétonnières, à y réaliser, permettrait de relier en quelques minutes, à pieds, via l'espace piétonnier, la plage, le lagon, le golf, la marina, les commerces, le centre ville, le port de pêche, les clubs de planche à voile et de kitesurf, les restaurants en bordure du lagon ; le casino en longeant le golf ;
- mais aussi, parce que cette commune dispose d'une configuration foncière et routière telle qu'il est extrêmement facile d'y réaliser un réseau de pistes cyclables

denses et reliant de nombreux sites naturels assez faciles d'accès en vélo ; lui permettant de s'inscrire dans un tourisme vert et actif ;

- mais aussi, et enfin, parce que l'Etat s'est engagé à un processus de discussions avec les collectivités territoriales pour maintenir une activité hôtelière sur le site de l'hôtel Kalenda de SAINT-FRANCOIS (ex Méridien) et à la mise en place par le Préfet d'un comité de coordination sur l'hôtel Kalenda.

Ce dernier point mérite une attention particulière, qui justifie entre autres raisons, la mise en place d'une concentration des investissements sur SAINT-FRANCOIS : l'échec du KALENDA pourrait devenir l'atout d'une renaissance touristique et résoudre l'équation sociale du KALENDA.

#### **4 Le décollage du tourisme en Guadeloupe : équation sociale du Kalenda et renaissance touristique de Saint-François**

L'opportunité est exceptionnelle : la mise en liquidation judiciaire de l'hôtel KALENDA ouvre la voie à une acquisition publique du site, donc à sa réserve foncière, et à la réalisation d'une opération touristique de grande envergure, avec des coûts raisonnables.

Evidemment, connaître les lieux faciliterait la compréhension du lecteur ; comme connaître l'histoire du site de l'hôtel KALENDA, ex MERIDIEN.

Pour la compréhension de chacun, nous sommes contraints à un minimum d'explications ; qui seront sommaires, et arbitraires, par la nécessité du résumé :

- le site est exceptionnel, en bordure du lagon, avec à l'arrière, par une simple rue à traverser, le golf de 18 trous ; la marina, et ses commerces, est à 300 mètres ;

- la surface foncière occupée par le KALENDA-MERIDIEN est apparemment modeste ; mais, en fait, l'ensemble du patrimoine foncier détenu par les sociétés en liquidation (du KALENDA) est beaucoup plus vaste, parce qu'il contient l'aérodrome de SAINT-FRANCOIS, lequel aérodrome est limitrophe du golf international de 18 trous ;

- la « société » KALENDA a racheté à la chaîne des hôtels MERIDIEN, à la suite de la mise en redressement judiciaire de l'hôtel MERIDIEN de SAINT-FRANCOIS, cette unité et l'a rebaptisé hôtel KALENDA ; chacun se souvient que le management hôtelier des hôtels MERIDIEN bénéficiait d'une renommée internationale et il serait présomptueux de penser que l'échec du MERIDIEN de SAINT-FRANCOIS serait lié à une incompétence du management ; de fait, l'hôtel KALENDA a lui même été mis en redressement judiciaire relativement rapidement ; de sorte qu'on peut se permettre d'en tirer comme conclusion que l'unité en question, d'environ 250 chambres, ne correspond plus du tout à la demande du marché ;

- pour autant, les anciens membres du personnel de l'hôtel KALENDA souhaitent la réactivation d'une activité hôtelière sur le site, et il s'agit là du problème social, enjeu des accords de discussion pris par le gouvernement.

Voilà pour les hypothèses, certes simplifiées, et discutables. Mais ce n'est pas l'essentiel.

**Notre proposition est la suivante :**

- le rachat par les collectivités des réserves foncières que constituent les actifs des sociétés en liquidations associées au KALENDA ;

- la destruction du KALENDA-MERIDIEN et la réalisation en lieu et place de l'implantation actuelle du KALENDA-MERIDIEN de trois « plages aménagées » avec matelas, parasols, et 3 restaurants touristiques et services à l'arrière de ces plages ; ces trois plages seraient louées sous forme de concessions ; dans le choix des concessionnaires, une priorité pourrait être accordée à des restaurateurs saint-franciscains qui souhaiteraient y transférer leur activité ;

- ces plages se situeraient en conséquence dans l'aboutissement sud de l'allée piétonnière à réaliser en lieu et place de l'avenue de l'Europe, à partir du « supermarché Match », la zone de parking des véhicules étant aménagée au niveau et en amont du « supermarché Match » ;

- le déplacement de l'aérodrome de manière à réaliser une ZAC touristique en lieu et place de cet aérodrome ; de sorte que cette ZAC touristique bénéficierait d'une vue directe sur le golf de 18 trous ;

- cette ZAC touristique serait susceptible d'accueillir environ 1000 lits, sous la forme de 7 à 10 établissements touristiques, de type et standart différents ( de 2 à 5 étoiles, en hôtels et résidences de tourisme) ; la clientèle bénéficierait d'un accès piétonnier à la plage, tout en bénéficiant de la qualité de l'environnement d'un golf ; aucun établissement ne serait autorisé à disposer de son propre restaurant (sauf pour les 4 et 5 étoiles) ; la question de la taille proposée pour les établissements sera examinée plus bas ; quelques salles de séminaires, collectives, pourraient être aménagées pour accueillir les séminaires d'entreprises ou organisations locales ;

- pour les établissements les moins luxueux, on pourrait imaginer que les éléments d'équipement tels que piscines, salle de sport, cybercafé, spa, garderie d'enfant, tennis, équipements sportifs, seraient communs ; de manière à réduire les coûts fixes ; deux restaurants « satellitaires » sur le site (sachant que trois restaurants existaient déjà en retrait de la plage) ne seraient ouverts que le soir et seraient concédés à des exploitants différents de ceux des hôtels et résidences ;

- de sorte que les anciens Personnels du KALENDA, pourraient retrouver un emploi dans ces unités d'hébergement ou de restauration ;

- de sorte que les unités hôtelières et touristiques, déjà existantes à SAINT-FRANCOIS, plus ou moins inadaptées au marché, en raison de leur éloignement du bord de mer pourraient être transférées sur cette ZAC, avec leurs Personnels (il serait déraisonnable de maintenir en exploitation sur leurs emplacements actuels, inappropriés, des unités qui connaissent déjà des pertes d'exploitation et qui seraient fragilisés par la création de lits sur une ZAC beaucoup mieux localisée et

**aménagée pour la demande actuelle) ; ces anciennes unités hôtelières seraient cédées et transformées en habitations principales ou secondaires.**

## **5 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par des investissements structurants**

Outre, les investissements proposés ci-dessus pour tenter de créer une station touristique pilote à la Guadeloupe, les possibilités d'investissements structurants ne manquent pas.

Il n'est pas inutile de rappeler au lecteur l'importance des investissements structurants dans le succès d'une destination.

Souvenez-vous des grandes opérations touristiques qui ont été menées en métropole : plan d'aménagement de la côte Languedoc-Roussillon par la DATAR (La Grande-Motte, Saint-Cyprien, Port-Leucate, Port-Barcarès, Port-Camargue, Le Cap d'Agde, Gruissan), plan d'aménagement de la côte Aquitaine (Lacanau, Hourtin, Capbreton, Port d'Albret, Moliets), amenée des autoroutes en Savoie, Haute-Savoie, amenée du TGV en Savoie, Haute-Savoie, etc.

Plus récemment, il suffit de songer aux investissements publics gigantesques qui ont été réalisés en Savoie et en Haute-Savoie lors des jeux olympiques d'Albertville pour comprendre combien les investissements structurants ont été insignifiants à la Guadeloupe.

Sans parler des réseaux d'autoroutes et de TGV qui sont venus drainer la grande majorité des régions touristiques françaises, dont les succès reposent en grande partie sur ces désenclavements routiers et ferroviaires, puis plus récemment sur le désenclavement aérien avec l'arrivée des compagnies aériennes dites « low cost ».

Autre exemple d'une véritable politique d'investissements en infrastructures touristiques : ceux projetés par la ville de Biarritz : 13,4 millions d'€ dans la rénovation et l'extension du Musée de la Mer ; 17 millions d'€ pour la création de la Cité de l'Océan et du Surf, tout à la fois centre d'animations touristiques et de recherches scientifiques ; 17,5 millions d'€ dans la création de la Halle économique d'Iraty, centre de congrès d'une capacité modulable de 1.500 à 4.500 personnes.

**Pour la Guadeloupe, dans le cadre des investissements prévus ou à prévoir en matière de travaux publics, plusieurs axes nous paraissent prioritaires :**

- **la réalisation de la 2 x 2 voies promise entre POINTE A PITRE et SAINT-FRANCOIS ;**
- **la réalisation d'un vaste réseau de pistes cyclables, à vocation touristique, sur la Guadeloupe, et Marie-Galante notamment ; « à travers champs » naturellement, c'est à dire éloignées des réseaux routiers à grande circulation ;**
- **la réalisation de « l'aménagement » d'une dizaine de plages à la Guadeloupe (dont celles de l'anse de Nogent et Mambia, toutes deux à SAINTE-ROSE) ; par aménagement, nous distinguons deux types de plages aménagées : celles du type « confort », avec activités commerciales, associées, matelas, parasols, douches, services (bar-restaurant), avec des concessions**

**annuelles ; celles du type « nature », sans activité commerciale associée, avec protection des espaces naturels, aménagements des abords, des accès, des zones de stationnement pour éviter les stationnements anarchiques, création de zones d'ombre et de « mobilier nature » ;**

- **l'aménagement d'une promenade piétonnière le long de la plage de SAINTE-ANNE, et des abords des restaurants dans la partie est ;**
- **l'aménagement d'une promenade piétonnière le long du port de SAINTE-ROSE ;**
- **la mise en place d'un réseau de signalétique digne de ce nom, en relation avec l'activité touristique.**

Rappelons au sujet de la 2 x 2 voies, qu'il s'agit d'un engagement de l'Etat, non respecté jusqu'à présent.

L'Etat a en effet souscrit en 1980 un contrat de plan, lequel prévoyait la mise en service d'une 2 fois 2 voies entre les villes de POINTE A PITRE et de SAINTE-ANNE (livraison prévue en 1990, et jamais livrée) et d'une 2 fois 2 voies entre les villes de SAINTE-ANNE et de SAINT-FRANCOIS (livraison prévue en 2000, et jamais livrée).

En 1980, relier POINTE A PITRE à SAINT-FRANCOIS représentait en voiture une durée de trajet de 25 minutes ; en 2009, il faut compter de 45 minutes à une heure 15 minutes selon les circonstances. La régression est gigantesque.

Contre-exemple : Les Sables d'Olonne : la Vendée a financé avec des concours publics divers, des équipements lourds : une 2 fois 2 voies entre son chef-lieu et Nantes, (complétée ensuite d'une autoroute en provenance d'Angers) ; puis une 2 fois 2 voies entre son chef lieu (La Roche sur Yon), et Les Sables d'Olonne ; des équipements portuaires ; puis elle a contribué à la réalisation d'une liaison TGV entre Nantes et Les Sables d'Olonne, donc indirectement entre Les Sables d'Olonne, Nantes, Angers, Le Mans, Paris.

Ajoutons, qu'outre son intérêt pour des raisons de développement touristique, le désenclavement routier de SAINT-FRANCOIS, contribue également à favoriser la préservation du pouvoir d'achat des populations, grâce à la concurrence entre les hyper-marchés qui augmente à mesure que les temps de trajet entre les hyper-marchés se réduisent.

L'importance des désenclavements n'est plus à souligner ; l'actualité récente nous fournit une illustration du combat mené par les élus d'une autre région sur ce sujet :

Selon un communiqué du 17 juin 2009, Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, et 37 grands élus d'Aquitaine viennent d'adresser au Premier ministre une lettre au sujet du projet de LGV Sud-Europe-Atlantique, par laquelle ils demandent à François Fillon de lancer immédiatement la dernière phase de mise en compétition des concessionnaires sur la LGV Tours-Bordeaux et de poursuivre les études sur la réalisation de la ligne dans le Pays Basque. « (...) Nous vous demandons solennellement de tout mettre en œuvre pour que les engagements mutuels que nous avons pris, notamment en termes de calendrier, soient respectés (...) ». Cette lettre fait suite à une précédente correspondance adressée le 23 mars 2009 par Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine, et Alain Juppé, maire de Bordeaux, à François Fillon, Premier ministre, soulignant que le blocage évoqué ci-dessus « retarde la

réalisation d'un projet qui représente un atout majeur pour la relance de l'économie, pour l'attractivité de nos territoires, générateur d'environ 5.800 à 8.500 emplois indirects permanents, pour 1.000 emplois directs créés. »

Naturellement la liste des investissements dits structurants, souhaitables au bénéfice de la Guadeloupe, serait interminable si on le voulait, et nous sommes convaincus que toutes les communes des îles de Guadeloupe sont prêtes à trouver d'excellentes justifications à la réalisation d'investissements, prioritairement sur leur territoire. Il s'agit ci-dessus, précisons le pour éviter toute ambiguïté, de l'énoncé de quelques propositions, et non de la liste exhaustive des investissements utiles qui pourraient être réalisés en faveur du développement touristique des îles de Guadeloupe.

**Nous citerons néanmoins une lacune à laquelle il pourrait être utile de remédier : la création d'un centre de congrès, à GOSIER.** Nous en parlons, comme nous avons parlé de la réserve foncière du KALENDA, car, dans le cas présent, aussi, il y peut-être une opportunité exceptionnelle.

En effet, l'hôtel CALLINAGO, à GOSIER, a été liquidé judiciairement il y a deux ou trois ans maintenant ; comme cela a été le cas tout récemment pour l'hôtel ARAWAK, son voisin immédiat. L'hôtel CALLINAGO a été cédé, à l'époque, pour une somme très modeste de moins d'un million € dans le cadre d'une précédente liquidation.

**L'emprise foncière de l'hôtel CALLINAGO serait susceptible d'accueillir très aisément la réalisation d'une centre de congrès et séminaires, centre qui pourrait également avoir une fonction culturelle tout à fait utile et appréciable.**

L'emplacement est excellent à plusieurs titres : vue mer exceptionnelle ; possibilité d'aménagements de parkings en sous-sol ; voisin direct de l'hôtel LA VIEILLE TOUR (gestion Accor), voisin direct de l'hôtel ARAWAK, dont le propriétaire a déclaré vouloir faire un hôtel 4\* ; très proche voisin du casino de GOSIER , proche voisin de tous les hôtels de la Pointe de la Verdure, tous accessibles à pieds depuis le terrain du CALLINAGO. De sorte que le centre de congrès disposerait d'une offre hôtelière suffisante dans son périmètre ; et serait dimensionné en relation avec cette offre.

**A défaut de consacrer le terrain actuel du CALLINAGO à un tel projet, il semble souhaitable de préserver ce capital foncier en faveur du développement touristique futur de la Guadeloupe.**

## **6 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par la suppression du verrou aérien et ferroviaire de Roissy et des « double-visas » : une affaire de politiques**

Nous ne ferons qu'un simple rappel, car tous les acteurs politiques et du tourisme connaissent bien ces sujets, du verrou aérien, de Roissy, comme celui des « double-visas », qui pénalisent les politiques de développement de la clientèle touristique de la Guadeloupe visant à attirer les clientèles de l'Europe du nord et l'Europe de l'est.

Pour ceux qui l'ignoraient, tous les vols à destination de la Guadeloupe décollent d'Orly ; de sorte que la majorité de la clientèle d'Europe du nord, comme d'Europe de l'est, est contrainte de faire un transfert entre Roissy et Orly pour pouvoir se rendre en

Guadeloupe. Et ce frein est considérable ; et dénoncé par tous les Tour-opérateurs d'Europe du nord, comme d'Europe de l'est

Pire, la situation est en train de s'aggraver dans la mesure où la clientèle métropolitaine de province avait l'habitude de bénéficier de « pré-acheminements » avion (Air France) entre la province et Orly ; or le nombre d'avions permettant les « pré-acheminements » diminue très sensiblement au bénéfice d'une desserte via le train TGV entre la province et l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle (pas d'infrastructure TGV à Orly).

L'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle accueille directement depuis Lyon, environ 12 trains par jour ; depuis Nantes, Bordeaux, Lille, de 4 à 6 trains par jours selon les villes ; depuis Amsterdam et Bruxelles : 5 à 6 trains par jour). De sorte qu'un second verrou, ferroviaire cette fois, est en train de se créer.

Les ministres concernés ont entamé un travail sur ces sujets. Monsieur le préfet Richard SAMUEL s'est personnellement impliqué dans ces dossiers, lors d'une récente réunion organisée par la DGAC. On ne peut que se féliciter de l'implication de ces autorités et souhaiter leur ténacité dans la gestion des dossiers de Roissy et des double-visas.

Espérons seulement que la persévérance des efforts facilitera l'aboutissement de ces dossiers, du désenclavement aérien et du désenclavement ferroviaire. Les pistes de la suggestion comme celles de l'incitation financière indirecte semblent être explorées.

Nous avons également suggéré une réflexion éventuelle sur la plateforme d'AMSTERDAM, hub de KLM (Groupe Air France-KLM) ; et sur d'éventuels accords avec MARTINAIR, compagnie aérienne récemment rachetée par KLM, spécialisée sur les transports touristiques vers les CARAÏBES depuis AMSTERDAM (Aruba, Curaçao, Cancun, Punta Cana, Puerto Plata, Miami, La Havane), (consultez le site internet de MARTINAIR à l'adresse [http://www.martinair.com/de\\_en/flightschedule/index.aspx](http://www.martinair.com/de_en/flightschedule/index.aspx) ) ; notons également que MARTINAIR vole également vers les CARAÏBES depuis l'ALLEMAGNE adresse internet : [http://www.martinair.com/de\\_de/flightschedule/](http://www.martinair.com/de_de/flightschedule/)).

Enfin, n'hésitons pas à rêver d'une liaison en Airbus A 380 entre Roissy-CDG et Pointe à Pitre, quand on sait qu'AIR AUSTRAL a prévu de réceptionner fin 2013 deux AIRBUS A 380, d'une capacité de 840 personnes, pour une mise en service entre Roissy-CDG et LA REUNION ; avec une perspective de confort amélioré et de baisse du prix de transport de l'ordre de 30%. Voilà au moins une destination d'Outre-mer qui pourra développer sa clientèle européenne.

Un Airbus A 380 a déjà atterri à l'aéroport de Pointe à Pitre (Aéroport Pôle Caraïbes) à titre expérimental, afin d'effectuer une série de tests techniques, le 14 juin 2006.

Toujours dans le domaine du rêve, ou de l'anticipation, AIRBUS a mentionné qu'une version allongée des Airbus A 380 était déjà dans les cartons, version susceptible de transporter de 900 à 1000 passagers.

Un des arguments avancés par les compagnies aériennes desservant Pointe à Pitre depuis Orly, pour ne pas décoller depuis Roissy-CDG, tient aux surcoûts techniques de Roissy par rapport à Orly, qui seraient de l'ordre de 15%. Comment compenser ce handicap ? Précisons à cet égard qu'AIRBUS prétend que le coût siège (d'achat, d'exploitation ?) de l'Airbus A 380 est inférieur de 15 à 20% par rapport à un Boeing 747.

L'éligibilité des projets concernant l'acquisition d'avions destinés au transport vers les ANTILLES ne peut-elle pas privilégier les avions de grande capacité, comme les AIRBUS A 380 par exemple ?

## **7 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par le développement des formes de « tourisme moderne »**

Là aussi, nous ne ferons qu'un simple rappel, car tout le monde est d'accord sur la nécessité d'encourager toutes les formes de tourisme orientés vers le « tourisme vert », et vers le « tourisme d'activités ». C'est évidemment ce que nous préconisons, notamment avec la création d'un très important maillage de pistes cyclables. Découverte, promenade, écologie sont les maître-mots du jour. Inutile donc de s'étendre puisque tout le monde est d'accord.

Nous proposons de faire en sorte que les pôles de développement touristique, éventuellement créés ou redynamisés, constituent des zones originales sur le plan écologique en y implantant systématiquement, lorsqu'il n'y a pas d'obstacle technique, des équipements de production d'énergie électrique à partir des énergies solaire, géothermique et éolienne, en adoptant des architectures exploitant les ventilations naturelles, en développant de vrais réseaux autonomes de pistes cyclables, et de voiturettes électriques pour les personnes âgées ou à mobilité réduite, et en privilégiant un coeur de mini-station exclusivement piétonnier.

Les zones piétonnières peuvent en outre constituer un facteur contributif au lien social et à la sécurité des espaces, qui sont deux critères importants dans le choix des destinations par les populations les plus âgées.

**Soulignons que la signalétique du « tourisme vert », et même « touristique » tout court est très défailante à la Guadeloupe, et qu'il convient d'y remédier.**

## **8 La physionomie des établissements touristiques futurs : important ou pas ? « all inclusive » ou pas ? groupés ou pas ? hotels ou résidences de tourisme ?**

Chez la plupart des concurrents directs de la Guadeloupe, dans l'arc des Caraïbes, on n'hésite pas à bâtir de vastes ensembles de 500 chambres et plus, en formule « tout inclus » (« all inclusive »).

Tout d'abord, il faut souligner que de telles unités se développent dans des pays qui disposent de territoires beaucoup plus vastes qu'à la Guadeloupe, et donc d'un foncier beaucoup plus accessible et moins onéreux ; et que souvent, le linéaire de plages y est beaucoup plus important.

Est-il également besoin de rappeler que le coût de la main d'œuvre y est faible ? Donc le coût du service y est également faible.

Et évidemment le coût de construction l'y est tout autant. Et le coût d'entretien des constructions.

Et enfin, le droit social - ou la pratique sociale – y permet une « variabilité » de la masse salariale en fonction des remplissages.

Si l'on se réfère à l'expérience purement française, pourquoi l'hôtellerie « tout inclus » (« all inclusive ») pourrait-elle trouver à la Guadeloupe un terrain plus favorable qu'en métropole, alors que l'environnement juridique et social est plus contraignant encore à la Guadeloupe qu'en métropole ? Cela se saurait si l'hôtellerie « tout inclus » se développerait fortement en métropole. La question n'étant pas de savoir si la demande existe, car elle existe, mais si nous sommes en mesure de faire des offres « tout inclus » aux prix proposés par nos concurrents à bas coûts.

Sommes-nous capables en Guadeloupe de lutter économiquement contre ces « géants » hôteliers ? Sommes-nous capables de rivaliser avec les offres « all-inclusive » de nos concurrents de la République dominicaine, du Mexique, bientôt de Cuba, du Belize ou du Costa-Rica, voire du Maroc, de la mer rouge ou du golfe persique ?

Notre conviction est que ce modèle est, sauf exception, voué à de grandes difficultés à la Guadeloupe. Nous ne retenons donc pas cette piste.

Alors, que doit-on proposer aux visiteurs-clients de la Guadeloupe?

Force est de constater que le succès de l'hôtellerie de Saint-Barthélemy a reposé en grande partie sur un choix politique initial de limiter les hôtels à une taille modeste de 12 chambres ; certains projets sont allés néanmoins jusqu'à 40 chambres, voire plus. Mais, en règle générale, les établissements sont modestes en taille.

Force est de constater, sur un plan général, que les « hôtels-boutiques » enregistrent un grand succès dans le monde.

Force est de constater que les « gîtes » se sont fortement développés à la Guadeloupe.

Si l'on s'estime peu capable de proposer des formules "all inclusive" à tarif compétitif, ne serait-il pas préférable de privilégier la construction d'hôtels et résidences de tourisme de dimension conviviale ; sans restauration jusqu'à 3\* ; et avec une restauration individualisée, à l'assiette, à partir de 4\* ?

Ce qui s'est avéré profitable pour SAINT-BARTHELEMY le sera immanquablement pour la GUADELOUPE, et a fortiori MARIE-GALANTE, LES SAINTES et LA DESIRADE.

**En conséquence nous proposons de privilégier des établissements de taille plus modeste allant de 12 à 80 chambres.**

Ce qui n'interdit pas à des investisseurs plus ambitieux de construire plusieurs unités côte à côte ; mais elles devraient alors disposer de directions autonomes et être indépendantes juridiquement.

Moins les établissements seront importants, moins le tourisme à la Guadeloupe sera assimilé à un tourisme de masse, plus nos « produits » se « distingueront » par rapport à ceux de nos voisins et concurrents.

Qui plus est, la faible capacité des établissements sera de nature à favoriser la promotion aux responsabilités des Guadeloupéens nouvellement formés. Plus les unités seront à dimension "humaine" plus les jeunes Guadeloupéens pourront bénéficier d'opportunités pour s'approprier l'économie touristique locale, notamment en termes de capacité de recours à l'emprunt.

Enfin, plus nombreux seront les établissements en Guadeloupe, plus il y aura de mobilité professionnelle (et chacun sait que la très faible mobilité professionnelle est une caractéristique négative de l'hôtellerie en Guadeloupe) ; et plus il y aura d'établissements, plus il y aura d'opportunités de promotion.

**Les dispositifs d'encouragement à la création d'établissements « à dimension humaine » peuvent prendre trois formes : la plus simple est de créer des ZAC touristiques dont le maître d'ouvrage fixe lui-même les règles de construction ; la deuxième est d'agir sur les règles d'urbanisme à travers des COS (coefficient d'occupation des sols) et des règles d'urbanismes (à SAINT-DOMINGUE, chacun sait par exemple que la hauteur des hôtels ne doit pas dépasser celle des cocotiers) ; la troisième relève des dispositifs fiscaux d'aide à l'investissement.**

La question de savoir s'il faut privilégier la création (aujourd'hui, quand tant d'unités disparaissent, on est déjà soucieux du maintien, de la préservation !) d'hôtels ou de résidences de tourisme nous paraît inappropriée. Car c'est la demande qui oriente, en théorie, les formes d'hébergement à bâtir.

Le fait est, néanmoins, qu'aujourd'hui, les résidences de tourisme sont pénalisées, à la Guadeloupe, sur le plan des dispositifs d'aide à la rénovation.

Ce qui nous paraît ridicule, car à travers les gîtes, ou les développements récents, telles les résidences de PIERRE & VACANCES (qui s'engage aujourd'hui, avec la CGI, vers des développements importants de résidences de tourisme au MAROC, pays pourtant à bas coûts), les résidences de tourisme constituent une forme d'hébergement particulièrement recherchée pour des séjours de plus longue durée.

Or le vieillissement des populations européennes entraînera un allongement des durées de séjour pour une partie de la clientèle.

Enfin, il est hérétique de considérer que les résidences de tourisme créent moins d'emplois que les hôtels ; moins d'emplois directs, c'est évident ; mais le « résident de tourisme » s'alimentera tout autant que le « résident hôtelier » ; mais le « résident de tourisme » consommera moins d'excursions organisées que le « résident hôtelier », mais fera plus d'excursions individuelles et louera plus de voitures, etc. Bref la consommation de son budget sera différente, ses dépenses seront plus diffuses (ce qui bénéficie à un plus grand nombre de professionnels de la Guadeloupe, et donc diffuse l'intérêt du développement du tourisme), un point c'est tout.

Rappelons à cet égard, que le dispositif métropolitain d'aide fiscale en faveur des résidences de tourisme a été fondamental – dispositif appliqué depuis 30 ans en métropole - dans le développement du tourisme en métropole ; à travers le mécanisme de remboursement initial de la TVA, permettant la récupération immédiate des 19,6% de TVA sur les constructions neuves.

En passant, nous voudrions tordre le cou à l'idée générale qui veut que les DOM-COM soient toujours considérés comme les éternels bénéficiaires de systèmes fiscaux dérogatoires.

En matière de tourisme, le législateur français a, depuis trente ans, non seulement accordé de très importantes aides fiscales aux investisseurs, au bénéfice de la métropole ; mais - **en plus** - les pouvoirs publics ont réalisé des investissements publics considérables pour aménager des zones touristiques, investissements qui n'ont jamais été réalisés à la GUADELOUPE au profit du développement touristique.

Pour revenir au sujet des résidences de tourisme : nous avons du mal à comprendre pourquoi, ce qui est bon pour la métropole, serait inadapté pour la Guadeloupe.

**Nous proposons donc que les systèmes d'aide à la rénovation profitent tout autant aux résidences de tourisme qu'aux hôtels.**

Si le législateur considère qu'il est justifié d'encourager telle ou telle forme, ou telle ou telle taille, d'établissement, alors il conviendrait d'en tirer les conséquences nécessaires sur une modulation du bénéfice des dispositions fiscales d'aide à l'investissement touristique, selon les critères de forme et de taille, décidés par la représentation politique.

### **9 Hôtel-Restaurant : encourager l'autonomie des futurs restaurants associés aux hôtels et l'externalisation des restaurants existants**

La question rejoint le sujet précédent, dans la mesure où nous avons préconisé ci-dessus la réduction de la taille des établissements.

Plus l'hôtel est petit, évidemment, moins le restaurant est viable économiquement.

Il convient à ce stade de faire un bref rappel historique : en 1980, la plupart des communes touristiques de la Guadeloupe disposaient d'un très faible nombre de restaurants indépendants. Aujourd'hui, c'est l'abondance.

Idem pour le parc de location automobile : il était dérisoire en 1980 ; contre un parc moderne et bien entretenu aujourd'hui.

De sorte qu'en 1980, le touriste était très sédentaire et se restaurait principalement dans les hôtels.

Ce n'est plus vrai aujourd'hui : le visiteur bénéficie aujourd'hui en Guadeloupe d'une autonomie importante grâce aux voitures de location et d'une offre de restauration très large, qui lui est facilement accessible, puisqu'il dispose d'un véhicule.

La question qui se pose, alors, est la suivante : faut-il encore encourager la construction de restaurants exploités par les hôteliers, c'est à dire au sein des hôtels ?

Surtout lorsqu'on sait que, dans leur grande majorité, aux Antilles, les restaurants des hôtels sont chroniquement déficitaires, tandis que les restaurateurs dits indépendants s'en tirent beaucoup mieux économiquement.

Surtout lorsque l'on sait qu'une partie des problèmes sociaux internes des hôtels à la Guadeloupe tiennent à la volonté d'uniformisation des rythmes de travail ; alors, qu'à l'évidence la restauration vit à des rythmes différents de l'hôtellerie.

La restauration est souvent source de déficits, ou d'instabilité sociale interne, pour les hôtels ; le mieux est donc « d'externaliser » les restaurants et de faire en sorte que les établissements d'hébergement touristique bénéficient de prestations de restauration "satellitaires".

**La solution consisterait à encourager l'investisseur hôtelier à construire les murs, voire à équiper, un ou deux restaurants dans son environnement immédiat, et en louer les murs, ou les murs et le fonds, à des restaurateurs indépendants, moyennant un cahier des charges n'entravant pas l'exploitation hôtelière fondamentale ; ou à encourager des restaurateurs indépendants, dès l'initiation des projets hôteliers, à venir greffer leurs restaurants aux côtés des hôtels sans restaurant.**

**Les dispositifs fiscaux supprimeraient le bénéfice des aides à l'investissement pour les restaurants dépendants d'une hôtellerie classée jusqu'à 3\* inclus, mais les maintiendraient pour le financement de restaurants « satellitaires ».**

**De sorte que les hôtelleries 4\* et 5\* continuerait à en bénéficier.**

En revanche, les hôtels ou résidences de tourisme, quel que soit leur classement devraient disposer d'une salle de service de petit-déjeuner.

Il faudrait également songer à encourager les établissements existants, qui le souhaiteraient à « externaliser » leurs restaurants : par des soutiens financiers directs aux paiements des honoraires des conseils, juridiques, techniques et sociaux susceptibles d'accompagner les hôteliers, et les Personnels, dans cette évolution ; par des soutiens financiers indirects lorsque des aménagements physiques sont nécessaires pour aboutir à ce processus d'externalisation.

## **10 Promouvoir des « mini-stations »**

Nous avons préconisé, ci-dessus, à titre d'expérience pilote, la création d'une mini-station touristique de 1000 lits, dans le cadre d'un environnement piétonnier, avec accès piétonnier direct à plusieurs plages aménagées, et en articulation directe avec le bourg de SAINT-FRANCOIS. De sorte que le maillage piétonnier organisé au sein de SAINT-FRANCOIS drainera naturellement la clientèle de cette mini-station vers les commerces et services locaux. De sorte que la clientèle familiale de week-end, de proximité, sera elle-même attirée par la présence d'un très vaste « plateau » piétonnier, reliant le golf de trous à la plage des Raisins Clairs, en longeant la marina puis le littoral.

De nombreuses autres communes de la GUADELOUPE seraient susceptibles d'accueillir de telles opérations. Mais dans tous les cas, il sera préférable de privilégier le format de « mini-station » articulée à une urbanisation commerciale existante ; de manière à ce que l'économie locale profite directement - de manière perceptible - de cette politique ; mais de manière aussi à « élargir » la saison touristique en favorisant les séjours de longue durée de la clientèle des retraités actifs.

Cela suppose naturellement de dégager les réserves foncières requises, et donc un interventionnisme politique, un volontarisme des élus.

Ces mini-stations touristiques seraient susceptibles d'offrir des services communs à tous les petits établissements touristiques autonomes, tels qu'équipements de sport, piscines, garderie d'enfant, etc. Générant ainsi des économies sur les frais fixes grâce à ces mutualisations de services.

Les avantages : une offre de services identiques à celle des établissements plus importants ; moins de saupoudrages géographiques coûteux en termes de réseaux publics de VRD , une maîtrise des coûts fonciers si les mini-stations sont conçues par les collectivités, des plans de masse mieux réfléchis, avec une charte architecturale, une charte graphique, une charte publicitaire, voire une charte de fonctionnement.

Nous avons proposé ci-avant une politique d'encouragement à la création d'hébergements touristiques de faible taille, et pour les moins bien classés, sans restaurant. Certains professionnels pourraient objecter qu'un nombre insuffisant de chambres, et l'absence de restaurant, pénaliserait la commercialisation de séjours de « groupes ».

C'est exact pour des établissements isolés ; inexact en revanche pour des établissements groupés en mini-station.

En effet, dans le cadre de ces mini-stations, les unités d'hébergement seraient proches les unes des autres, et les groupes pourraient être « partagés » entre plusieurs établissements, la restauration étant assurée par les restaurants de la mini-station, ou de la commune articulée à la mini-station.

Chacun comprend, d'une part, l'intérêt pour le client qui pourra ainsi expérimenter plusieurs restaurants pendant son séjour, plutôt que de dîner systématiquement au même endroit.

Et, d'autre part, que les restaurateurs disposeront de plus de latitude dans leur emploi du temps dans la mesure où ils ne seront pas contraints de rester ouverts en permanence, comme dans le cas d'un restaurant unique propre à un hôtel.

## **11 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par la formation et les échanges**

Nous recommandons de mener une politique d'éducation différenciée dans les DOM-COM, sur le point de l'apprentissage des langues.

En effet, l'apprentissage des langues étrangères est - encore - plus important dans les DOM-COM, qu'en métropole, car la mobilité professionnelle passe entre autres par les îles voisines ou pays voisins de langue anglaise ou hispanique. En métropole, la mobilité professionnelle passe souvent par la métropole régionale, ou le changement de région. Le voisin ici, à part la Martinique, c'est l'île étrangère.

En matière touristique, l'apprentissage des langues étrangères est la base de l'accueil des voisins, par la maîtrise de leur langue ; mais aussi la base de la mobilité

professionnelle vers les îles voisines ou pays voisins, dont l'économie touristique est majeure.

Encourager l'apprentissage des langues étrangères en Guadeloupe est un autre vecteur de l'appropriation de l'objectif de développement économique via le tourisme.

**Notre première ambition serait que le lycée hôtelier de GOSIER développe des partenariats avec deux ou plusieurs établissements de l'arc des CARAÏBES, pour partie de langue anglaise, pour partie de langue hispanique, afin que les lycéens du lycée hôtelier de GOSIER passent au moins une année complète d'étude en anglais dans une île à langue anglaise, et une année complète d'étude en espagnol dans une île à langue espagnole. Soit, deux années d'études complètes, en langue étrangère, en immersion totale à l'étranger. Ce qui suppose naturellement, également, que le lycée hôtelier de GOSIER accueille des étudiants à langue anglaise et à langue hispanique.**

Puisque que nous parlons de langues étrangères, et donc de véhicules de communication, parlons de la nouvelle langue étrangère, qu'il faut enseigner aux jeunes guadeloupéens, la langue des « nouvelles technologies de la communication ».

**Nous proposons - également - que la formation dispensée au lycée hôtelier de GOSIER accorde une place essentielle à l'enseignement des applications informatiques et de l'utilisation économique d'internet.**

Pour deux raisons : la première tient au fait que, chacun sachant que la vie professionnelle future sera marquée par au moins un changement de profil de métier, il est préférable d'armer les lycéens en vue de cet éventuel changement futur ; la seconde procède de l'évolution des méthodes de commercialisation du tourisme dans le monde.

Inutile de développer le fait que désormais, à quasiment tous les échelons professionnels du tourisme, l'utilisation d'un ordinateur est indispensable. Il s'agit là de l'aspect subalterne, de base.

Mais, au delà, se posent les questions fondamentales de l'évolution des méthodes de communication et de commercialisation du tourisme dans le monde.

Déjà, localement, c'est à dire pour sa clientèle locale, l'hôtelier doit mieux exploiter sa « base de données » de clients, la qualifier, créer une communication régulière et ciblée envers lesdits clients, concevoir ces messages, à l'aide d'applications informatiques, d'infographie.

Il doit créer plusieurs sites web, en assurer le référencement, développer une politique de liens payants, etc.

Pire encore, viendra un jour le moment où l'hôtelier ne pourra même plus vendre son produit sur le marché, au simple motif que son outil de réservation ne sera pas connectable aux réseaux de réservation des tour-opérateurs et agents de voyages. Il y aura bien sûr toujours des exceptions, des solutions d'adaptation, des interfaces.

Mais il n'en demeure pas moins qu'internet a révolutionné en 10 ans les méthodes de travail, et que la vocation d'un enseignement moderne est de préparer l'avenir et donc d'anticiper.

Il y a bien sûr des formations spécialisées en internet, en informatique, en infographie, et ce n'est pas la vocation d'un hôtelier que de devenir un spécialiste de ces métiers. Pour autant, nous sommes persuadés qu'un bon hôtelier, ou un bon restaurateur, ou un bon opérateur du tourisme (quelle que soit sa spécialité) ne pourra exister sans une maîtrise des connaissances de base de ces trois I, ces trois disciplines : internet, informatique, infographie.

Compte tenu de l'éloignement des DOM-COM de la métropole, mais surtout compte tenu du développement extraordinaire du développement des formations spécifiques par internet, et de leur qualité, nous proposons d'encourager fortement la formation initiale, comme la formation continue, par le biais d'internet.

Le 18 juillet 2007, Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, a signé un contrat entre l'État et le CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers) soulignant le rôle que devait jouer le CNAM en faveur, notamment, du maintien de l'employabilité des actifs. Ce contrat prévoit en outre l'utilisation massive des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (Tice) et du numérique, pour élargir l'accès à la formation professionnelle.

Selon le CNAM, la FOAD (Formation Ouverte à Distance) qu'elle pratique via internet (<http://formation.cnam.fr/xfod.php> & <http://www.cnam.fr> ) ne se contente pas de « dispenser » des cours. Un réel suivi pédagogique est effectué grâce aux outils d'échange, ce qui permet un ajustement permanent des contenus à la nécessité des « internet-auditeurs ». « Chat », courriels, forums privés avec l'enseignant, plages horaires de contacts téléphoniques, visio-conférence : tous les moyens nécessaires peuvent être mis en oeuvre pour que l'auditeur soit accompagné dans sa démarche d'apprentissage. C'est un élément fondamental de réussite qui n'est jamais négligé, toujours selon le CNAM.

**Notre recommandation serait donc que les responsables de la formation à la Guadeloupe se rapprochent du CNAM pour étudier les perspectives éventuelles de collaboration sur une formation aux « nouvelles technologies de la communication » et au « web-marketing », en relation avec l'activité touristique.**

L'Europe a mis en place en son temps un programme dénommé ERAMUS qui a connu un succès exceptionnel ; ce programme visait à favoriser les échanges d'étudiants entre universités de tous pays sur des périodes longues d'une année scolaire.

**Nous recommandons la création d'un programme similaire, spécifiquement caribéen, prioritairement caribéen, voire étendu à l'amérique centrale et du sud.**

## **12 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par le développement du statut d'auto-entrepreneur touristique**

Nous avons recommandé "l'enracinement" du tourisme en Guadeloupe, entre autres par le développement de multiples petites entreprises touristiques, en cohérence avec le

développement du « tourisme vert », de zones piétonnières, de plages aménagées, d'unités d'hébergements plus petites et plus nombreuses (mais groupées), par une restauration plus indépendante.

Reste que tout cela est conditionné, sous l'angle humain, par la nécessité de trouver des entrepreneurs disposés à s'engager dans cette voie.

Or, à la Guadeloupe, plus encore qu'en métropole, le frein majeur à la démarche entrepreneuriale est « l'angoisse » des candidats entrepreneurs face aux soucis administratifs générés par les activités économiques officielles. Le problème est beaucoup plus grave qu'il n'y paraît ; et ce n'est pas innocent si la grande majorité des jeunes semble préférer la fonction publique comme voie professionnelle d'avenir.

Une réponse a été partiellement apportée à cette difficulté, à travers la création du statut d'auto-entrepreneur, applicable naturellement en Guadeloupe, et notamment aux gîtes et chambres d'hôtes.

Ce nouveau statut, en application en France depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, a été créé à l'initiative de Monsieur Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, statut évidemment applicable à la Guadeloupe ( [www.lautoentrepreneur.fr](http://www.lautoentrepreneur.fr) & [www.lautoentrepreneur.fr/avantages.htm](http://www.lautoentrepreneur.fr/avantages.htm) ).

Il a connu un succès absolument fulgurant avec plus de 150 000 créations d'auto-entreprises en moins de six mois ; et le chiffre de 300 000 est attendu d'ici à la fin de l'année 2009.

Il peut être particulièrement intéressant pour le développement de l'activité touristique, en ce sens qu'il permet à quiconque, étudiant, salarié, fonctionnaire, demandeur d'emploi, retraité, etc, d'exercer une activité indépendante, éventuellement complémentaire d'une activité principale, sans risque et avec une très grande simplicité administrative, ne nécessitant pas, notamment, le recours coûteux, à un expert-comptable.

**Nous recommandons d'améliorer la communication** (déjà entreprise avec sérieux par les responsables locaux des services des impôts et du Trésor public) **en Guadeloupe sur ce nouveau statut d'auto-entrepreneur, notamment par le développement de liens internet vers les sites consacrés à ce sujet, depuis tous les sites internet guadeloupéens actifs en matière de promotion de l'emploi et de formation.**

### **13 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par la création du statut de l'e-entreprise touristique**

Le statut d'auto-entrepreneur a ses vertus, mais aussi ses limites, car il ne permet pas d'avoir de salariés.

Pour la Guadeloupe, il faut aller au-delà. Pour de multiples raisons.

L'obstacle des « tracasseries », un euphémisme, sociales, fiscales, comptables, juridiques et administratives, est toujours présent pour les petites entreprises, celles qui constituent justement les bataillons de l'économie.

**Nous croyons que la bataille du développement du tourisme à la Guadeloupe, en termes d'environnement systémique, passe essentiellement par là.** Que les entrepreneurs de Guadeloupe, plus encore que ceux de métropole, parce que confrontés à des aléas sociaux plus nombreux, doivent épargner leur perte d'énergie dans la résolution de questions sociales, fiscales, comptables, juridiques et administratives.

Le problème n'est plus celui du formalisme et des coûts liés à la création d'entreprise ; mais celui du formalisme et des coûts liés à la gestion de l'entreprise, dans ses composantes externes à la gestion des clients et des fournisseurs.

Notre recommandation sera donc extrêmement ambitieuse, mais finalement à peine plus audacieuse que celle qui a consisté à créer le statut d'auto-entrepreneur.

En effet, ce nouveau statut d'auto-entrepreneur représente aux yeux des entrepreneurs bien plus qu'une simplification administrative : il a insufflé l'idée, ou l'espoir si l'on se veut plus prudent, que le « système » pouvait changer ; voire même que le « système » voulait changer.

**Nous recommandons la création, à titre expérimental en Guadeloupe, d'un nouveau statut de l'e-entreprise, jusqu'à 5 salariés, qui s'inspire des principes fondateurs du statut d'auto-entrepreneur.**

Chacun sait qu'en France, la complexité administrative est la même quels que soient la taille de l'entreprise, son secteur, son activité, etc. Une véritable aberration économique. Vous imaginez le gérant d'un « lolo » lisant la revue fiduciaire toutes les semaines !

Il est temps de tenter d'y remédier.

Nous mesurons naturellement l'ampleur des difficultés et résistances à surmonter.

Mais imaginez aussi le gigantesque potentiel d'accession aux responsabilités de la frange la plus dynamique de la société guadeloupéenne, dans le cadre d'une économie libérée, mais aussi dans le cadre d'un environnement juridique et fiscal - efficacement - normalisé et numérisé ; car à quoi bon finalement maintenir un système apparemment normalisé mais, pratiquement, enrayé.

Chacun sait qu'un très grand nombre d'entreprises guadeloupéennes ne respectent pas leurs obligations déclaratives. La pente naturelle menant aux sinistres des systèmes commence par là.

Chacun sait que le décalage entre le moment où naissent les charges sociales et fiscales des entreprises, et le moment où elles sont déclarées et payées est souvent trop important ; que ces inerties sont génératrices de risques d'impayés, puis d'arriérés, puis d'amplification des difficultés : la rampe de lancement des risques est inscrite dans les gènes du système actuel, inadapté pour les petites entreprises. Chacun sait que la complexité des calculs des fiches de paye et des déclarations sociales rend obligatoire le

recours à un expert-comptable, ce qui est économiquement insupportable pour une très petite entreprise. Chacun sait que la visibilité de sa trésorerie réelle, par le petit entrepreneur, est de moins en moins perceptible.

Il faut donc repenser le système déclaratif, et de paiement, et s'inspirer des principes fondateurs du statut d'auto-entrepreneurs qui sont, à nos yeux, les suivants : philosophiquement : simplicité et instantanéité ; concrètement :

- processus 100% internet ;
- déclaration des chiffres d'affaires sur internet ;
- fixation des charges sociales et fiscales en pourcentage du chiffre d'affaires ;
- calcul automatique des cotisations sociales et fiscales sur internet, sur la base du chiffre d'affaires déclaré ;
- prélèvement automatique, immédiat, des charges sociales et fiscales en ligne, sur internet ;
- simplification à l'extrême des processus comptables ;
- élaboration du cadre formel de travail de sorte que l'auto-entrepreneur « n'a plus qu'à » suivre le mode d'emploi : modèle de facture, modèle de livre de recettes et de registre des achats, sous forme de « kit prêt à l'emploi ».

Nous sommes convaincus que l'administration fiscale de la Guadeloupe, elle au moins, d'autres aussi peut-être, serait prête à évoluer pragmatiquement sur ce thème, tant ses difficultés et expériences de terrain sont grandes.

La difficulté tient naturellement aux aspects sociaux, liés à la présence de salariés. L'établissement de fiches de paye, et des déclarations sociales ne constitue pas un réel problème ; ce type de service existe déjà sur internet. En revanche, la mise en œuvre d'outils internet de planification des temps de travail, permettant de respecter les nombreuses règles de droit applicables, sera plus complexe, mais pas insurmontable. Le sujet n'est pas aujourd'hui de détailler les difficultés.

**Nous comptons tout particulièrement sur Monsieur Hervé NOVELLI, Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme et des Services, qui a prouvé sa détermination à faire avancer les choses en métropole sur le sujet de l'auto-entrepreneur, pour favoriser "l'enracinement" du tourisme en Guadeloupe par le développement de multiples petites entreprises touristiques, grâce à la création à titre expérimental d'un nouveau statut de l'e-entreprise ou l'@ntreprise.**

#### **14 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par la négociation sociale**

Le sujet est évidemment délicat. Qui doit faire le premier pas, qui doit faire le passeur entre les parties ?

Il faut néanmoins que les pouvoirs publics, et les tribunaux, clarifient définitivement un point fondamental en matière de convention collective hôtelière applicable à la Guadeloupe.

Les bases mêmes de la négociation sociale sont fondées sur le respect des textes.

La convention collective nationale de l'hôtellerie est censée - en droit - s'appliquer à la Guadeloupe, pour tous les établissements hôteliers n'ayant pas adhéré à une organisation professionnelle ayant pu souscrire d'autres conventions.

Cet aspect du droit n'est jamais respecté par les juridictions républicaines. Les bases mêmes de la légitimité des pouvoirs publics sont sapées par une telle situation. Comment voulez-vous que les parties en présence puissent manifester une quelconque forme de respect face à une transgression aussi grossière.

Si l'on veut avancer, on ne peut plus rester dans le flou ; il faut tenter de clarifier les situations.

Est-ce le moment de traiter la question, les organisations syndicales comme patronales le jugent-elles opportun ? Nous l'ignorons.

Mais le fait est, que, si les tribunaux n'appliquent pas le droit, il n'y a aucune raison pour que cela encourage qui que ce soit à remettre en cause une situation de non-droit, de fait.

En revanche, il nous semble que, si la situation de négociation pouvait un jour se révéler favorable, elle pourrait être profitable à toutes les parties, dans la mesure où les organisations syndicales de l'hôtellerie en Guadeloupe seraient prêtes :

- à traiter des questions d'organisation annuelle des temps de travail ; chacun sait que, pendant les six mois de basse saison, l'activité est réduite et qu'une organisation uniforme des temps de travail, sans considération de saison est une hérésie économique ;

- à traiter des questions des coupures, a fortiori avec les 35 heures, telles que pratiquées aujourd'hui en métropole ;

- à traiter la question des temps des ratios des temps de travail variables pour le nettoyage des chambres, selon la taille des chambres, leur standing, leur équipement, selon qu'il s'agisse de chambres à blanc ou en recouche ;

- à traiter des questions des contrats de travail des saisonniers, car l'insécurité de la situation actuelle à travers la revendication permanente de transformation systématique des contrats saisonniers en CDI, rend impossible cette forme de contrat.

Il est probable que les deux parties trouveraient avantages, ou compensations, à négocier de tels accords.

C'est une piste de sortie pour l'issue des « accords BINO », lorsque leur terme arrivera à échéance.

Faut-il évidemment que chacune des parties ait la volonté d'en débattre ? Faut-il que chacune des parties s'entourent des conseils de leurs organisations-mère qui disposent d'une plus grande expérience de ce genre de négociation ?

Faut-il aussi l'intervention en soutien des spécialistes de ces questions parmi les agents de l'Etat ?

Faut-il également l'intervention de l'Etat pour clarifier, ou régler, les questions d'incertitudes des salariés saisonniers sur les solutions économiques qui leur sont offertes à l'issue de leurs contrat de travail saisonnier ?

Faut-il associer les contrats de travail des saisonniers à des formations en alternance ?

Beaucoup de questions. Peu de réponses. Car c'est une affaire de spécialistes, et une affaire de volonté.

**Nous recommandons néanmoins que l'Etat clarifie formellement sa position sur l'application stricte de la convention collective nationale de l'hôtellerie à la Guadeloupe, tant qu'une convention collective locale ne sera pas applicable en droit.**

## **15 « Rénover » les mécanismes d'aides à la rénovation**

Deux cas de figure se présentent en matière de rénovation : la rénovation lourde, c'est à dire globale, et la rénovation au coup par coup, c'est à dire saupoudrée dans le temps.

Nous proposons que le traitement technique des aides publiques à la rénovation soit différent, selon le cas.

### La rénovation lourde par un programme unique de travaux avec fermeture de l'établissement

Dans ce cas là, la procédure pourrait être assimilée à la procédure de création d'établissement ; avec une nuance tout de même, c'est que, le plus souvent, il y a un Personnel qui se trouve en chômage technique pendant ce temps là, donc il faut aller vite dans l'exécution des travaux et donc dans le versement des fonds de l'aide pour permettre un paiement rapide des travaux exécutés.

Se pose également le problème de l'aide fiscale à accorder ou pas au financement des compléments de salaires à verser aux salariés en chômage technique. Voire au financement des aides au reclassement ou des indemnités de départ, dans le cadre d'une restructuration du Personnel, du fait par exemple d'un repositionnement « marketing ».

Nous proposons que soient soumises au législateur ces questions d'intégration aux dispositifs d'aides, dans le cadre des demandes d'agrément préalable pour des rénovations lourdes, des compléments de salaires à verser aux salariés en chômage technique, des aides au reclassement ou des indemnités de départ.

### Second cas de figure : la rénovation au coup par coup

Cette rénovation là est la plus fréquente car les établissements touristiques, qui sont souvent exsangues financièrement, ont rarement les moyens financiers d'assurer une rénovation lourde, en une seule tranche.

De plus la visibilité des remplissages des chambres étant de plus en plus courte, les évaluations à l'avance de la trésorerie disponible est très difficile.

De sorte que, le plus souvent, les travaux sont décidés en dernière minute, au gré de la trésorerie immédiate ; mais au gré aussi de la disponibilité des artisans locaux, dont la

planification du travail est difficile.

De plus l'exécution des travaux dépend de la disponibilité des chambres, puisque les travaux sont exécutés sans fermeture des établissements ; et cette disponibilité est connue tardivement, en période de haute saison touristique.

Concrètement, ces établissements ont rarement le temps, ou la compétence, de "monter" un dossier de demande d'aide à la rénovation, ni d'attendre des semaines l'octroi officiel de l'aide, et des mois, enfin, le versement de celle-ci.

**Un processus spécifique d'aide pourrait être mis en place pour répondre à ce type de difficulté** : l'établissement touristique réaliserait les travaux de rénovation qu'il juge utiles, sans agrément préalable, puis compléterait un formulaire sur internet (sur son dossier en base de données accessible par code d'accès) et adresserait en fichiers joints les factures des fournisseurs, et les attestations de paiement desdites factures établies par les fournisseurs ; au fur et à mesure du cumul de ces factures, lorsque l'établissement touristique aura atteint un certain seuil de montant de travaux de rénovation, l'administration se saisirait du dossier, et donc de la demande d'aide financière à la rénovation.

Compte tenu du fait que cette aide n'aura pas pu être anticipée par l'administration, en raison du défaut d'agrément préalable, le demandeur serait exposé à ne pas bénéficier d'aide sur l'exercice au cours duquel il aura atteint le seuil requis, mais il serait prioritaire sur l'exercice suivant, pour le montant des dépenses de rénovations déjà exécutées au cours de l'exercice précédent.

Si le principe de l'approbation préalable de l'aide financière publique s'avère incontournable, alors on peut imaginer une procédure préalable visant à définir l'enveloppe financière des travaux envisagés, puis la délivrance d'un accord de principe sur cette enveloppe, et enfin la délivrance des fonds a posteriori, et à proportion des travaux exécutés, étape par étape, au gré du rythme choisi par l'établissement touristique. Afin d'épargner aux professionnels des démarches inutiles, afin d'épargner aux administrations des traitements de pièces inutiles, l'accord de principe serait délivré sur la base d'un simple descriptif des travaux à engager.

Lorsque les aides sont combinées avec les aides du FEDER, un processus internet commun pourrait être mis en place pour que la multiplicité des intervenants aux aides (Etat, Région, Département, Feder) ne complique pas la tâche de l'établissement touristique réalisant des rénovations. L'exemple pratique des processus applicables au auto-entrepreneurs, exclusivement internet, prouve que l'administration est capable de simplifier les choses, lorsqu'elle le souhaite.

Si l'utilisation d'internet pourrait être justifiée pour les échanges sur l'instruction des agréments fiscaux d'investissements de création d'établissements touristiques, elle le serait encore plus pour l'instruction des demandes de soutien à la rénovation, car la plupart du temps les rénovations sont urgentes et donc les aides sollicitées doivent être délivrées de manière urgente. L'utilisation d'internet favorise en effet, entre autres avantages, la vitesse de réaction.

**Ce qui signifie en clair que nous proposons une réflexion sur les modalités des aides à la rénovation et que l'administration régionale fasse élaborer une application internet pour la gestion complète en ligne du dispositif d'attribution des aides à l'investissement touristique.**

## **16 Taxes de séjour et redevances de télévision**

La question de l'iniquité de certaines taxes revient toujours à l'ordre du jour, particulièrement en période de récession, particulièrement lorsqu'un établissement touristique perd de l'argent, et se voit en plus contraint de verser une taxe supplémentaire dite de séjour.

La répétitivité de cette taxe de séjour : le visiteur commence par payer une taxe de séjour à travers une « taxe d'aéroport », puis une « taxe d'enlèvement de véhicule à l'aéroport », puis enfin une « taxe de séjour », que d'encouragements « appréciés » par le visiteur !

Le paiement de la taxe de séjour : rares sont les hôteliers, à la Guadeloupe, qui font payer la taxe de séjour à leurs clients en plus du prix du séjour ; en règle générale, l'hôtelier la paye sur ses recettes, directement, sans demander de « supplément » au client.

L'iniquité de cette taxe de séjour : ce qui exaspère généralement les hébergeurs touristiques avant tout est le fait suivant : les hébergeurs (certains, très peu nombreux), avec le CTIG (Comité du Tourisme des Iles de Guadeloupe), fournissent l'essentiel des efforts de promotion touristique à l'international ; ils dépensent donc énormément d'argent pour faire venir des visiteurs ; et une fois que ces visiteurs sont là, on leur demande de payer une taxe pour les avoir fait venir ! Qui plus est, aucun des autres acteurs économiques bénéficiant de ces visiteurs, ne paye de taxe de séjour aux communes : l'aéroport, les loueurs de voiture, les restaurateurs, les commerçants, les stations-service, les musées, les services divers liés aux touristes (aquarium, excursions, locations de bateau, ski nautique, plongée, guides, kitesurf, golf, etc) ; seul paye l'hébergeur ! Un archaïsme datant sans doute de l'époque où l'hébergeur était le seul bénéficiaire de la dépense touristique du visiteur ! Enfin, la taxe professionnelle est déjà un impôt proportionnel à l'activité touristique des hébergeurs ; impôt qui profite aux communes ; de sorte que plus un établissement d'hébergement reçoit de visiteurs, plus sa taxe professionnelle est élevée. Il y a donc quelque part un double emploi.

Dernier point : l'usage de la taxe de séjour est rarement conforme aux dispositions de la loi, et quand il l'est, il l'est uniquement dans la forme et les professionnels en contestent le fond.

D'autres débats s'ajoutent à l'exposé précédent, notamment sur l'inégalité des taxes de séjour selon les communes de la Guadeloupe : ce qui est une vraie préoccupation.

La sagesse de certains maires, ou conseils municipaux, a fait qu'un consensus a pu s'établir avec certains professionnels sur la base d'un paiement de la taxe de séjour sous forme de forfait, en rapport réel avec la capacité des établissements. Mais la situation n'est pas uniforme à la Guadeloupe, et des situations inacceptables de conflits durent depuis trop longtemps, ou sont en train de naître.

Nous n'allons pas rêver d'une remise en cause nationale, immédiate, de la taxe de séjour par le législateur, qui a bien d'autres soucis en ce moment.

**En revanche, nous faisons deux propositions :**

**- que les établissements d'hébergement qui justifient de leurs frais de promotion à l'étranger puissent déduire de leurs taxes de séjour, le montant de ces frais ;**

**- que cette décision éventuelle soit applicable au plus vite, donc dès 2009, compte tenu de la situation de crise exceptionnelle qu'a traversée la Guadeloupe en 2009.**

Relativement à la première proposition, nous rappelons que cette forme de dispositif incitatif existe dans la législation française, dans la mesure où le bénéfice de la récupération de TVA au profit des investisseurs touristiques est conditionné par des engagements de promotion à l'étranger.

Relativement à la redevance de télévision, autre forme d'archaïsme fiscal à la française, à l'instar de l'ex-vignette automobile : elle décourage l'équipement en téléviseur dans les chambres d'hôtels, résidences de touristes (et gîtes ?). Sans évoquer les aspects qualitatifs des contenus ou des réceptions de la télévision à la Guadeloupe, il convient de souligner que 92 % de la clientèle des établissements d'hébergement de la Guadeloupe est française ; de sorte que 92% des clients payent déjà une redevance de télévision au titre de leur résidence principale. Or, la législation française exonère de redevance de télévision les résidents secondaires, lorsque ceux-ci payent déjà une redevance au titre de leur résidence principale.

**Nous recommandons donc la suppression pure et simple de la redevance de télévision pour les hôtels, résidences de touristes et gîtes, à la Guadeloupe.**

### **17 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par la semaine de l'Outre-Mer**

Voilà une idée chère à l'un de nos partenaires, co-fondateur avec nous du Club Outre-mers d'Atout France. Le Club Outre-mers est le seul organe français fédérateur des professionnels du tourisme, de l'ensemble des destinations touristiques de l'Outre-mer français. Et cette combinaison d'expériences de professionnels travaillant sur les marchés des cinq continents constitue le terreau favorable à l'émergence d'idées, parfois originales, parfois moins, mais toujours pragmatiques. Et, surtout, la synergie d'actions menées par tous ces professionnels réunis rend parfois possible, ce qui ne le serait pas sans cette union.

L'un de ses augustes membres suggère que l'on organise chaque année en métropole, au printemps, une semaine nationale sur le thème de la promotion de l'Outre-mer.

L'idée me semble assez séduisante à bien des égards, notamment par son côté pérenne, et si elle recueille un écho suffisamment positif, nous sommes persuadés que l'émetteur de cette idée sera à même de soumettre un contenu plus précis à ce projet, à caractère fondamentalement médiatique.

**Nous proposons que cette idée de « semaine de l'Outre-Mer », renouvelée chaque année en métropole trouve sa place dans le dispositif de relance économique de l'Outre-Mer.**

## **18 Le décollage du tourisme en Guadeloupe par l'implication des élus de Guadeloupe**

Puisque nous étions sur le terrain des media, poursuivons dans cette voie.

Nous avons tous observé, en raison des événements de cet hiver à la Guadeloupe, que les micros et caméras se sont abondamment tendus vers les élus de la Guadeloupe. Et que ceux qui ont bien voulu s'exprimer ont sensiblement contribué à améliorer la compréhension entre guadeloupéens et métropolitains, grâce à un discours volontiers pédagogique.

Pour nous, ce travail n'est pas terminé ; il est à peine amorcé.

**Notre proposition serait que chaque année, à l'entrée de l'automne, les députés et sénateurs de la Guadeloupe, les maires de la Guadeloupe, parmi ceux naturellement qui se sentent particulièrement concernés par le tourisme à la Guadeloupe, et évidemment la présidente du Comité du Tourisme de la Guadeloupe, consacrent un peu de leur temps pour, tous ensemble, porter un message simple aux métropolitains : celui de la tradition d'accueil des Guadeloupéens ; exprimant que les Guadeloupéens espèrent recevoir leurs compatriotes de métropole, toujours en plus grand nombre, et toujours mieux ; et en même temps, tenir langage de sincérité : que des difficultés existent, qu'il y a parfois des difficultés, ou des insatisfactions, mais qu'ils travaillent pour améliorer les choses.**

Nous savons que cette proposition pourra paraître très naïve ; nous savons que bon nombre d'élus ont fait parfois, ou souvent, cette démarche ; et nous les en remercions ; mais ces démarches étaient souvent individuelles, et de ce fait pas assez solennelles.

Elles ne pouvaient donc pas revêtir la forme d'un engagement solennel, reçu comme tel par une opinion métropolitaine désabusée, et toujours inquiète du risque de ne pas rencontrer à la Guadeloupe l'accueil qu'elle aimerait y trouver.

Et cet engagement solennel, doit être pris en même temps en direction des agents de voyages métropolitains. Il ne sera fort que par le nombre d'élus prêts à porter ce message.

C'est cette inquiétude qu'il faut trouver le moyen de réduire, par une politique culturelle, une politique d'investissements, et une politique d'engagements.

L'inquiétude commencera à s'apaiser par les messages d'engagement des élus. Et se dissipera progressivement par le travail accompli, et la répétition des messages d'engagement des élus.

Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer.